

La loi Grenelle 2

- Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
 Complète, applique et territorialise une loi votée l'année
 - précédente, dite « Loi Grenelle 1 »
- > 248 articles, 6 chantiers majeurs :
 - Bâtiments et urbanisme
 - Transports
 - Énergie
 - Biodiversité
 - Risques, santé, déchets
- Gouvernance 18ème forum Brie Comte Robert 27.06.13



Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

- Document d'orientation non prescriptif, le SRCAE remplace le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) et vaut schéma régional des énergies renouvelables
- Le SRCAE d'Ile-de-France → approuvé par le conseil régional
 → arrêté par le préfet de région le 14 décembre 2012
- Les PCET doivent être compatibles avec le SRCAE et sont notamment pris en compte dans les SCoT



Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

- ➤ Le Grenelle 2 rend obligatoire l'élaboration d'un PCET pour → départements, EPCI et communes de plus de 50 000 habitants. (Les PCET devaient être adoptés pour le 31/12/2012)
- Le PCET constitue le volet climat énergie des agendas 21 locaux ou des projets territoriaux de développement durable



Les Plans de Déplacements



Les lois Grenelle 1 et 2 renforcent toutes les démarches et actions en faveur de la mobilité durable notamment la réalisation de:

- Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE)
- Plans de Déplacements d'Établissements Scolaires



Favoriser et définir l'autopartage



- Février 2012, publication du décret relatif aux conditions d'attribution du label « autopartage »
- L'autopartage = mise en commun au profit d'utilisateurs abonnés d'une flotte de véhicules de transports terrestres à moteur
- Possibilité pour les maires de réaliser des places réservées destinées à l'autopartage



Recharge des véhicules électriques et hybrides Stationnement sécurisé pour les vélos



- L'article 57 de la loi du 12 juillet 2010 offre la possibilité aux communes de créer et d'entretenir des installations de charge pour les véhicules électriques et hybrides
- L'article et le décret de 2011 fixent les conditions et les obligations d'équipement des immeubles d'habitations et professionnels en bornes de recharge et en stationnement sécurisé pour les vélos



Eco-taxe poids lourds

- > Taxe pour les poids lourds de plus de 3,5t : entrée en vigueur à compter du 1er octobre 2013
- Sur le réseau routier national non concédé, ainsi que sur certaines voies gérées par le Conseil Général listées dans le décret n°2011-910 du 27 juillet 2011

(Tous les renseignements sont sur le site internet des douanes : http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=4251)



En tant que stratégie pour le futur, l'accessibilité aux personnes handicapées s'intègre au Grenelle de l'Environnement

- Prise en compte dans les Agendas 21 : accessibilité au territoire à tous
- Rénovation thermique des bâtiments combinée à des travaux d'accessibilité : objectif 2015
- Objectif du 1er janvier 2015 inscrit dans la loi pour l'égalité des chances de 2005 :
 - tous les ERP, logements neufs et collectifs rénovés accessibles
 - respect des règles d'accessibilité dans tous les travaux sur voirie et espaces publics.